

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 13

Séance N° 01
27/02/2026
Délibération 008/1.1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

OBJET : Marché public de végétalisation de la Minoterie et de la cour d'école - Candidatures retenues

Madame BERNARD Béatrice se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote (pour les lots 2 et 4).

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L-2122-4°, L-2131-1 et 2 ;

Vu la délibération n° 069/8.4 du 13/10/2025 portant approbation de l'avant-projet définitif (APD) dans le cadre du programme de végétalisation et de pleine terre de la cour d'école et de la Minoterie,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les termes du projet de végétalisation de la Minoterie et de la cour d'école et précise qu'un marché sous la forme d'un MAPA (procédure adaptée) a été lancé le 28 janvier, avec publicité et mise en concurrence sur la plateforme marches-securises.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 23 février à 12 h. À la suite de l'ouverture des plis ainsi que de l'examen des candidatures et des offres, des candidats ont été retenus par lot.

Conformément au règlement de la consultation, la notation prend en compte le prix à hauteur de 60 % et la valeur technique à hauteur de 40 %. À la suite du rapport d'analyse, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises ayant obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame Le Maire à signer le marché public suivant :

Programme : Végétalisation de la cour d'école et de la Minoterie

Lot 1 : Désamiantage

Entreprise : En cours de négociation avec les entreprises. L'offre la plus compétitive sera retenue.

Lot 2 : Démolition - Gros Œuvre

Entreprise : TB Construction - 85300 LE PERRIER

Montant du marché : 39 679,77 € HT

Lot 4 : Couverture

Entreprise : TB Construction - 85300 LE PERRIER

Montant du marché : 10 526,66 € HT

Lot 6 : Aménagements paysagers / VRD

Entreprise : CAJEV - 85000 LA ROCHE SUR YON

Montant du marché : 143 968,67 € HT

Les lots 3 et 5 ont été déclarés infructueux puisqu'aucune candidature n'a été transmise. Conformément au code de la commande publique, une procédure en gré à gré sera passée pour ces 2 lots.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme PONTOIZEAU Fabienne